

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Jean-François Chapuisat et consorts - Nos terrains de sport ne sont pas des décharges à ciel ouvert !**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 3 septembre 2020 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Céline Baux et Myriam Romano-Malagrifa ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Daniel Carrard, Jean-François Chapuisat, Julien Eggenberger, Olivier Epars, Nicolas Suter et Cédric Weissert. Monsieur le Député Eric Sonnay a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance Madame Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), ainsi que Monsieur Karim Boubaker, Médecin cantonal vaudois.

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de la commission, a rédigé les notes de séance et en est remercié.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Madame la Conseillère d'Etat indique en préambule que le postulat du Député Jean-François Chapuisat soulevait un certain nombre de questions importantes en lien avec l'impact sanitaire que peuvent générer les granulés caoutchoucs provenant des pneus usagés broyés dits granulés SBR (« *styrène butadiène rubber* »), lesquels sont utilisés dans les multiples types de terrains de sport synthétiques.

Le SBR contient des substances nocives pour la santé, notamment des hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP) dont certains sont cancérigènes, toxiques pour la reproduction et, ou, mutagènes. Dans le cadre de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), ces granulés sont considérés comme des mélanges et non des objets destinés au public, ce qui signifie que les normes de toxicité admises doivent se situer dans une certaine fourchette de tolérances.

Le présent rapport revient également sur l'impact environnemental de ces terrains qui peuvent être des îlots de chaleur. Les types et le nombre de terrains concernés dans le canton, à savoir 20 sur 200 homologués, sont des terrains de football synthétiques avec remplissage SBR (TS-SBR). Tous se trouvent en milieu extérieur, et le dernier terrain construit arrivera en fin de vie en 2026.

Dans le cadre des conclusions du présent rapport, le Conseil d'Etat considère que l'utilisation de ces terrains peut continuer. En revanche pour toute nouvelle construction de terrain, il sera préconisé de favoriser des terrains naturels, ou avec d'autres matériaux. Aucune nouvelle installation de TS-SBR n'a eu lieu depuis 2011.

Enfin, il est précisé que l'Etat, tout comme la Fondation « Fond du Sport Vaudois », ne proposera plus aucune subvention pour ce type de terrain. Dès lors, cette mesure remplira en grande partie la demande du postulant.

### **3. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant remercie les différents services étatiques concernés et indique que le présent rapport lui convient parfaitement. Il constate un certain pragmatisme dans le rapport étant donné que plus aucune subvention ne sera octroyée pour le renouvellement ou l'installation de ce type de terrain et ce, même si une interdiction de ceux-ci, par exemple d'ici à 2030, aurait aussi été possible.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Les Député-e-s relèvent que d'autres terrains comme des places de jeux ou des pistes d'athlétisme sont construites avec ces matières. Monsieur le Médecin cantonal rassure, en précisant que les normes sont conformes pour les nouvelles installations (< 0,0001 % d'HAP). Il est nécessaire que le maître d'ouvrage s'assure également que lesdites normes soient bien respectées.

Certains membres de la commission sont frappés par la quantité phénoménale de ce type de matériau qui se trouve dans la nature, comme dans la forêt du Flon où il est possible de trouver un grand nombre de ces granulés.

Il serait intéressant que les consignes relatives à l'utilisation de ces terrains soient clairement communiquées. Madame la Conseillère d'Etat confirme qu'afficher un certain nombre de recommandation à l'égard des utilisateurs ne poserait aucun problème.

Tous les Député-e-s présent-e-s sont favorables aux conclusions du rapport, toutefois ils s'interrogent pour les subventions octroyées. Elles pourraient être orientées pour des constructions de terrains de sport plus favorables à la santé et à l'environnement. A cet égard, un nouvel objet parlementaire pourrait être déposé. La « Fondation du Sport Vaudois » pourrait émettre des recommandations quant à cette problématique.

### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Acceptation du rapport*

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Les Tavernes, le 31 octobre 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Eric Sonnay*